

RAPPORT N° 02/4-35
au Conseil Municipal

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD EST)
PROGRAMME DE TRAVAUX
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Par Délibération du 23 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé une tranche de travaux consistant, sur la totalité des 10 hectares de la zone, et conformément au projet de l'équipe de paysagiste CORAJOUR-SODEXI, à la mise en place de terre végétale amendée, à l'engazonnement du site, et à la réalisation d'une première tranche de l'installation d'arrosage.

Du fait de retard pris dans la mise en service de forage et des réseaux en dehors du site, cette tranche a dû être différée, sachant que la faculté d'arroser est indispensable pour l'engazonnement, et que celui-ci doit obligatoirement suivre le réglage de la terre végétale.

Aujourd'hui, le forage et les réseaux sont en place. Il est donc possible de relancer cette tranche de travaux.

La délibération précédente étant ancienne, il est donc proposé de reprendre une nouvelle délibération.

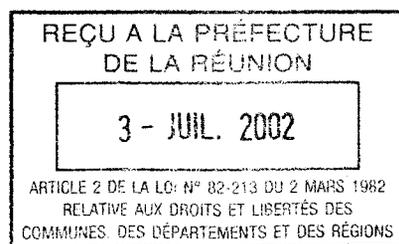
- La tranche ferme des travaux pour les 6 mois comprendrait la fourniture et la mise en place de terre végétale amendée pour un montant de 333.000 € HT.
- La tranche conditionnelle des travaux pour début 2003 comprendrait l'engazonnement pour un montant prévisionnel de 215.000 € HT avec variantes concernant l'entretien du site pendant un an (143.000 € pour l'entretien normal, et 26.000 € pour la seule fourniture du matériel d'entretien).

Les travaux correspondant au système d'arrosage feront l'objet d'une autre délibération qui sera soumise au prochain conseil municipal.

Je vous demande donc :

- d'approuver le DCE de la tranche de travaux visant à réaliser la fourniture et la mise en place de terre végétale, ainsi que l'engazonnement.
- d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de cette tranche de travaux.
- de l'autoriser à signer les marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 02/4-35
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002**

OBJET

**PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD EST)
PROGRAMME DE TRAVAUX
PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le DCE de la tranche de travaux de la zone Sud Est du Parc Urbain visant à réaliser la fourniture et la mise en place de terre végétale, ainsi que l'engazonnement.

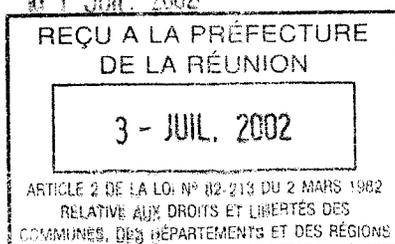
ARTICLE 2

Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'Appel d'Offres pour l'exécution de cette tranche de travaux.

ARTICLE 3

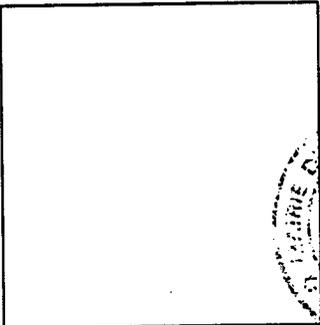
Autorise la SODIAC à signer les marchés correspondants.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le



Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire





Michel CORAJOU
PAYSAGISTE
23, rue Sébastien Mercier
75015 PARIS
Tél. : 01 44 37 08 80 Fax. : 01 45 71 07 70

Agence des Espaces Publics
27, rue Louis Vicat
75738 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 41 90 07 97 Fax. : 01 41 90 07 99



SODEXI
36, rue Raymond Mondon
97419 La Possession
Tél. : 0262 22 00 00 Fax. : 0262 22 00 01

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT DENIS

AMENAGEMENT DU
PARC DE LA TRINITE

MISE EN PLACE DE
TERRE VEGETALE
ET ENGAZONNEMENT

D.C.E.

Conseil Municipal
du samedi 22 juin 2002

Annexe au Rapport n° 02/4/35

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

3 - JUL. 2002

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-100 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

DATE	MODIFICATION	INDICE
15.05.02	Modification Tr. ferme / Tr. cond.	

Affaire N°: 5748.2

Date : Mai 2002